



16

*L'enseignement supérieur pour  
édifier la société de l'intelligence  
et du savoir*





## *L'enseignement supérieur pour édifier la société de l'intelligence et du savoir*

Le système d'enseignement supérieur dans notre pays a réalisé au cours des deux dernières décennies, un saut qualitatif remarquable, grâce aux réformes engagées depuis le changement, et qui ont permis de doter toutes les régions d'institutions universitaires, et de créer un réseau d'universités modernes assurant la formation supérieure et la recherche scientifique, dans la plupart des spécialités connues.

Nous avons accordé à l'encadrement une attention particulière, tant par la formation des formateurs à laquelle nous avons consacré des efforts appréciables, qu'en améliorant la situation et les conditions de travail des enseignants universitaires, et en développant la vie estudiantine dans ses différents aspects.

La prochaine étape, qui constitue une étape avancée dans le processus de réforme du système de l'enseignement supérieur, sera placée sous le signe de : « la qualité et la conformité aux normes internationales », avec pour objectif de nous aligner, dans les différents domaines scientifiques et technologiques, sur les systèmes universitaires avancés les plus importants.

A cet effet, nous œuvrerons à :

- 1.** Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et la hisser au niveau des normes internationales.
- 2.** Parachever le « Système LMD » par la mise en place du cycle du doctorat.
- 3.** Promouvoir l'adoption de la certification des diplômes.
- 4.** Nous rapprocher, à l'horizon 2014, de la proportion de 2/3 des étudiants orientés vers les licences appliquées.
- 5.** Œuvrer au doublement du nombre des licences appliquées, au terme de 2014.

**6.** Créer une nouvelle génération de formateurs spécialisés, dans les nouvelles licences appliquées .

**7.** Elargir les études en mastère professionnel et les diversifier, en partenariat avec l'environnement économique.

**8.** Adopter des contenus de formation répondant aux besoins du marché de l'emploi et aux normes de qualité, dans les différents diplômes à caractère pratique et professionnel.

**9.** Renforcer l'autonomie des universités, en vue de leur conférer davantage d'efficacité et de souplesse au niveau de la direction et de la gestion, en les incitant à une plus grande ouverture sur leur environnement et à développer le partenariat avec les universités étrangères.

**10.** Accorder aux filières des sciences humaines la place qu'elles méritent, afin de promouvoir le patrimoine intellectuel de notre pays et satisfaire à nos besoins dans les différents domaines qu'elles concernent.

**11.** Réserver un effort accru à la formation des enseignants et formateurs dans les différents cycles de l'enseignement universitaire.

**12.** Augmenter la part de la codiplomation entre les institutions tunisiennes et leurs homologues dans les pays avancés ;

À travers :

- L'augmentation du nombre de conventions de cotutelle de thèse.
- Le renforcement de la formation et de la coopération dans le cadre des mastères de recherche, en vue de s'adapter aux progrès technologique et scientifique.
- L'augmentation du nombre des recherches et des études rédigées en langue anglaise, avec la prise en charge par l'Etat du coût de la mise à niveau linguistique des chercheurs, conformément aux standards internationaux.

En ce qui concerne l'adoption des nouvelles technologies de la communication, nous orienterons les efforts vers :

**13.** L'instauration d'un enseignement virtuel parallèle, pour l'ensemble des filières et à tous



les niveaux universitaires :

- En mettant en place un enseignement parallèle à distance représentant à la fin de l'année 2014, 30% de l'ensemble des unités d'enseignement au niveau des licences.

**14.** La numérisation intégrale des bibliothèques universitaires suivant un programme qui s'étendra jusqu'à la fin de la prochaine décennie.

**15.** La réalisation, en 2014, d'un taux de 18 pour mille de diplômés dans les disciplines scientifiques et d'ingénierie, pour la tranche d'âge 20 - 29 ans, contre 11,7 pour mille en 2008.

**16.** Porter le nombre d'ingénieurs, diplômés de l'enseignement supérieur, à 9 mille pour l'année universitaire 2014 - 2015.

**17.** Accroître le pourcentage d'ingénieurs diplômés, titulaires de la certification, pour atteindre 50%, à l'horizon de 2014, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

**18.** Augmenter le rythme de création des écoles d'ingénieurs, pendant le prochain quinquennat ;

Tout en renforçant la dimension pratique de la formation, en partenariat avec le secteur de production, et en consolidant la coopération avec les écoles d'ingénieurs les plus performantes à l'étranger.

**19.** La généralisation de l'évaluation interne et externe des institutions d'enseignement supérieur,

Dans le but de :

- Améliorer le classement des institutions tunisiennes au plan international.
- Diffuser leurs travaux, leurs recherches et leurs publications scientifiques.
- Encourager l'émergence de pôles d'excellence au niveau national.

**20.** Intégrer le secteur de l'enseignement supérieur privé dans le système de qualité et assurer sa mise à niveau aux plans humain, matériel et technologique.

En vue de promouvoir la vie étudiante, il sera procédé à :

**21.** La création d'un centre culturel dans chaque ville universitaire ou campus universitaire.